

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Mélange de mortier Rapid Set</b>	
<b>Autre moyen d'identification</b>	140010055, 140012000, 140013000, 140020025, 140040050, 140040055, 141010055	
<b>Code du produit</b>	140010055, 140012000, 140013000, 140020025, 140040050, 140040055, 141010055	
<b>Utilisation recommandée</b>	Utilisation industrielle.	
<b>Restrictions recommandées</b>	Les travailleurs (ainsi que vos clients ou les utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence potentielle de poussières ou de silice cristalline respirables, ainsi que de leurs dangers potentiels. Une formation appropriée sur l'utilisation et la manipulation de ce matériau doit être donnée, au besoin, en vertu des règlements applicables.	
<b>Renseignements sur le fabricant, l'importateur, le fournisseur ou le distributeur</b>		
<b>Nom de l'entreprise</b>	CTS Cement Manufacturing Corporation	
<b>Adresse</b>	12442 Knott Street Garden Grove, CA 92841 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	1-800-929-3030	
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:info@ctscement.com">info@ctscement.com</a>	
<b>Personne-ressource</b>	Agent de sécurité	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-929-3030 (8 h à 17 h)	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classifié	
<b>Dangers pour la santé</b>	Irritation ou corrosion cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation	Catégorie 1 Catégorie 1A
	Cancérogénicité	Catégorie 3 : irritation des voies respiratoires
	Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique	Catégorie 2 (poumons)
	Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée	
<b>Dangers selon l'OSHA</b>	Non classifié	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Cause une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer une irritation respiratoire. Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Instruction d'usage</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Bien se laver après manipulation du produit. Utiliser dans un endroit bien aéré. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection et un masque de protection
<b>Intervention</b>	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau. En cas d'inhalation : Transporter immédiatement la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
<b>Entreposage</b>	Entreposer le produit dans un endroit sec. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>Dangers non classés autrement</b>	Aucun connu

### 3. Compositions/Renseignements sur les ingrédients

#### Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Sulfoaluminate de calcium Ciment	960375-09-1	20-40
Sable de silice, quartz	14808-60-7	60-80

**Observations sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage à moins que l'ingrédient soit gazeux. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage par volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation de poussières, amener immédiatement la personne concernée à l'air libre. Si les symptômes se développent ou persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, puis continuer à rincer. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler une ambulance et apporter ces instructions. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Symptômes ou effets les plus importants, toxicité aiguë et retardée</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure une sensation de picotement, un larmoiement, une rougeur des yeux ou une vision brouillée. Cela peut provoquer des lésions oculaires permanentes telles que la cécité. Irritation respiratoire de la trachée supérieure. Toux. Malaise thoracique. Essoufflement. Respiration sifflante. Irritation cutanée.
<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Prendre des mesures générales visant à fournir un soutien et traiter selon les symptômes. Garder la personne en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Renseignements généraux** En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet diffusé. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Moyens d'extinction contre-indiqués</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau en guise d'extincteur, car cela peut causer la propagation de l'incendie.
<b>Dangers particuliers que pose le produit chimique</b>	Pendant un incendie, des gaz toxiques peuvent être produits.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie.
<b>Équipement ou instructions de lutte contre l'incendie</b>	Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes spécifiques</b>	Utiliser des procédures de lutte contre les incendies normalisées et tenir compte des risques liés aux autres matériaux utilisés.
<b>Risques d'incendie</b>	Aucun risque spécial d'incendie et d'explosion décelé.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir le personnel superflu à l'écart de la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et une tenue de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un respirateur homologué NIOSH/MSHA s'il existe des niveaux d'exposition à la poussière et à la fumée excédant la limite autorisée. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Veiller à une bonne ventilation. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Consulter la section 8 de la FDS, en ce qui concerne la protection individuelle.
<b>Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage</b>	Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. S'il est nécessaire de balayer la zone contaminée, utiliser un agent de contrôle des poussières qui ne réagit pas avec le produit. Rassembler la poussière en utilisant un aspirateur. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Consulter la section 13 de la FDS, en ce qui concerne l'élimination des déchets.

**Protection environnementale** Éviter le rejet dans les drains et les cours d'eau.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter toute exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle qui convient. Employer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions d'un entreposage en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement. Entreposer le produit dans un endroit sec. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### É.-U. Tableau Z-1 de l'OSHA intitulé Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
------------	------	--------	-------

#### É.-U. OSHA, tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice amorphe; dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2)	TWA	0,8 mg/m <sup>3</sup>	
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	20 mpppc	Poussière totale
		0,3 mg/m <sup>3</sup>	
		0,1 mg/m <sup>3</sup>	
		2,4 mpppc	Respirable

#### É.-U. Valeurs limites du seuil de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
------------	------	--------	-------

Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0,025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
--	-----	-------------------------	----------------------

#### É.-U. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice amorphe; dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2)	REL	6 mg/m <sup>3</sup>	

#### É.-U. NIOSH : Guide de poche sur les risques chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	6 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable
	TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup>	

### Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique pour cet ingrédient.

### Directives d'exposition

Il importe de surveiller et de contrôler l'exposition professionnelle aux poussières nuisibles (totales et respirables) ainsi qu'à la silice cristalline respirable.

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Les taux de ventilation doivent correspondre aux conditions en vigueur. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. Si aucune valeur limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Une aération suffisante doit être prévue pour évacuer efficacement la poussière ou la fumée pouvant être créée pendant la manipulation ou le traitement thermique et éviter ainsi son accumulation. Si les améliorations mécaniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Le poste de travail doit être équipé d'une douche de sécurité et d'une fontaine oculaire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Lunettes et masque de protection** Porter des lunettes de sécurité à moins d'utiliser un respirateur complet.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des gants résistant aux agents chimiques.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Utiliser un respirateur homologué NIOSH/MSHA s'il existe des niveaux d'exposition à la poussière et à la fumée excédant la limite autorisée.

**Risques thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés au besoin.

**Normes d'hygiène générales** Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Toujours faire preuve d'une bonne hygiène personnelle, se laver les mains après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Observer toutes les exigences en matière de surveillance médicale.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Solide

**Forme** Poudre

**Couleur** Beige

**Odeur** Faible

**Seuil olfactif** Non disponible

**pH** 11 à 12 lorsque humide

**Point de fusion/point de congélation** Ne s'applique pas

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** Ne s'applique pas

**Point d'éclair** Ne s'applique pas

**Taux d'évaporation** Ne s'applique pas

**Inflammabilité (solide, gaz)** Non combustible

### Limites d'explosion ou d'inflammabilité

#### supérieure/inférieure

**Limites d'inflammabilité– inférieure (%)** Ne s'applique pas

**Limites d'inflammabilité– supérieure (%)** Ne s'applique pas

---

**Pression de vapeur** Ne s'applique pas

**Densité de vapeur** Ne s'applique pas

**Densité relative** 2,7 à 3,1 à 20 °C

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Non disponible

**Coefficient de répartition (n-octanol/eau)** Ne s'applique pas

**Température d'auto-inflammation** Ne s'applique pas

**Température de décomposition** 2 460 °F (1 350 °C)

**Viscosité** Ne s'applique pas

### Autres renseignements

**Densité apparente** 60 lb/pi<sup>3</sup>

**Coefficient de répartition (huile/eau)** Ne s'applique pas

**COV (poids %)** 0 g/L lorsque mélangé avec de l'eau

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Ce produit est stable et non réactif lorsqu'il est utilisé, entreposé et transporté normalement.

**Stabilité chimique** Le matériel est stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

**Éviter** Température dépassant la température de décomposition. Éviter le contact avec de matériaux incompatibles. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (p. ex. le nettoyage de surface poussiéreuse avec de l'air comprimé).

**Matériaux incompatibles** Oxydants puissants  
**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxyde de silicium.

## 11. Renseignements toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** Cause une irritation cutanée. Un contact prolongé avec le ciment humide ou le mélange peut causer des brûlures.

**Contact avec les yeux** Peut provoquer des lésions oculaires graves. Un contact prolongé avec le ciment humide ou le mélange peut causer des brûlures.

**Ingestion** L'ingestion peut causer irritation gastrointestinale.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure une sensation de picotement, un larmoiement, une rougeur des yeux ou une vision brouillée. Cela peut provoquer des lésions oculaires permanentes telles que la cécité. Irritation respiratoire de la trachée supérieure. Toux. Malaise thoracique. Essoufflement. Respiration sifflante. Irritation cutanée.

### Informations sur les effets toxicologiques.

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une irritation respiratoire.

Composants	Espèces	Résultats d'essai
------------	---------	-------------------

<b>Irritation ou corrosion cutanée</b>	Cause une irritation cutanée.
--	-------------------------------

### Lésions oculaires graves/irritation

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
--	--

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucune donnée disponible.
-------------------------------------	---------------------------

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucune donnée disponible.
--------------------------------	---------------------------

<b>Mutagénicité sur cellules germinales</b>	Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être mutagènes ou génotoxiques à des concentrations supérieures à 0,1%.
---	---

### Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

En 1997, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a conclu que la silice cristalline provenant de l'exposition sur les lieux de travail, peut être une cause de cancer pulmonaire. Toutefois, en faisant cette évaluation, l'équipe du CIRC a également noté que « la cancérogénicité n'était pas détectée dans toutes les circonstances étudiées. La cancérogénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes à la silice cristalline ou de facteurs externes influant sur son activité biologique ou sur la distribution de ses formes cristallines. » (Les monographies du CIRC portant sur l'évaluation des risques de cancer dus à l'exposition des populations humaines à certaines substances chimiques, au silice, aux poussières de silicates et aux fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le comité scientifique de l'UE chargé des limites d'exposition professionnelle (CSLEP) a conclu que l'inhalation de silice cristalline alvéolaire a comme effet principal chez l'humain d'entraîner l'apparition de silicose. Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (CSLEP, SUM document final 94, juin 2003) Selon l'état actuel des connaissances, la protection des travailleurs contre la silicose peut être constamment assurée grâce au respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires. Il importe de surveiller et de contrôler l'exposition professionnelle aux poussières respirables ainsi qu'à la silice cristalline respirable.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Silice amorphe, dioxyde de silice (CAS 61790-53-2)	3 Le niveau de cancérogénicité chez l'humain ne peut être établi.
Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	1 Carcinogène pour les humains.

### Rapport du NTP sur les cancérogènes

Sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)	Reconnu étant un carcinogène pour les humains.
--	--

### Substances particulièrement réglementées de l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non indiquées.

<b>Toxique pour la reproduction</b>	Peut diminuer la fécondité ou nuire à l'enfant in utero.
-------------------------------------	--

<b>Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique</b>	Peut provoquer une irritation respiratoire.
<b>Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<b>Risque d'aspiration</b>	En raison de sa forme physique, le produit ne présente aucun risque d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	L'exposition sous forme d'inhalation répétée ou prolongée peut provoquer des lésions aux poumons, y compris la silicose. Peut provoquer une irritation cutanée si le contact est répété ou prolongé.

## 12. Renseignements écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif pour l'environnement.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.
<b>Bioaccumulation potentielle</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun autre effet négatif sur l'environnement (p. ex. appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation du système endocrinien, potentiel de réchauffement global) n'est anticipé de ce composant.

## 13. Considérations d'élimination

<b>Instructions relatives à l'élimination</b>	Recueillir et reprendre ou éliminer les déchets dans des contenants scellés et les déposer dans un site d'enfouissement autorisé. Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>Régulations locales d'élimination</b>	Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.
<b>Code de déchets dangereux</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides devraient être recyclés ou jetés dans un centre de traitement de déchets agréé. Suivre les étiquettes de mise en garde même lorsque les conteneurs ont été vidés.

## 14. Informations sur le transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

Ne s'applique pas.

## 15. Informations réglementaires

<b>Règlements fédéraux des États-Unis</b>	Ce produit est qualifié de « chimiquement dangereux » selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
---	---

### Section 12(b) de l'avis d'exportation de TSCA (40 CFR 707, sous-partie D)

Non réglementée.

### Substances particulièrement réglementées de l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non indiquées.

### Listes de substances toxiques de la CERCLA (40 CFR 302.4)

Non indiquées.

## SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986

**Catégorie de danger** Risque immédiat - Oui  
Danger retardé - Oui  
Risque d'incendie – Non  
Danger lié à la pression – Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 substances extrêmement toxiques

Non indiquées.

**SARA 311/312 produit chimique dangereux** Oui

### SARA 313 (signalement TRI)

Non réglementée.

## Autres règlements fédéraux

### Section 112 de la Clean Air Act (CAA) Liste des polluants atmosphériques dangereux

Non réglementée.

### Section 112(r) de la Clean Air Act (CAA) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130)

Non réglementée.

**Safe Drinking Water Act (SDWA)** Non-réglementée.

**Règlements nationaux des États-Unis** AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des effets nocifs sur la reproduction.

### É.-U. Massachusetts RTK - liste de substances

Silice amorphe; dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2)  
sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)

### É.-U. Loi sur le droit des travailleurs et du public d'être informé du New Jersey

Silice amorphe; dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2)  
sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)

### É.-U. Loi sur le droit des travailleurs et du public d'être informé de la Pennsylvanie

Silice amorphe; dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2)  
sable de silice, quartz (CAS 14808-60-7)

### É.-U. Loi sur le droit d'être informé du Rhode Island

Non réglementée.

### É.-U. Proposition 65 de la Californie

É.-U. - Proposition 65 de la Californie - substances cancérigènes et toxiques pour la reproduction Substances répertoriées

## AVERTISSEMENT

CANCER et EFFETS NOCIFS SUR LA REPRODUCTION - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

## Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (oui ou non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire du pays ayant compétence.

La réponse « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans la liste ou sont exemptés de celle-ci dans l'inventaire du pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

**Date de diffusion** 27 juin 2018

**Date de révision** -

**N° de version** 02

**Cotes d'évaluation HMIS®** Santé : 3\*  
Inflammabilité : 0  
Danger physique : 0

**Clause de non-responsabilité** CTS Cement Manufacturing Corporation ne peut anticiper toutes les conditions d'utilisation de ces informations et de ses produits ou des produits d'autres fabricants conjointement avec ses produits. Il appartient alors à l'utilisateur de veiller à ce que les conditions de manipulation, d'entreposage et d'élimination du produit soient respectées, il assume également tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel, de blessure ou de dépenses résultant de l'utilisation incorrecte de ce produit. Les renseignements de ces fiches ont été rédigés en fonction des meilleures connaissances et évaluations scientifiques disponibles à ce jour.